

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION

Le onze décembre deux mille vingt cinq à 18 heures 30, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Murat, sous la présidence de Monsieur Didier ACHALME, Président de Hautes Terres Communauté.

### Étaient présents :

Didier ACHALME, Djuwan ARMANDET, André BOUARD, Georges CEYTRE, Gilles CHABRIER, Claude CHANUT, Magali CRAUSER, Alain CROS, Bernard DELOSTAL, Jennifer DEVEZE, Christian DONIOL, Xavier FOURNAL, Danielle GOMONT, Éric JOB, Pierre JUILLARD, Danièle MAJOREL, Michel MARSAL, Thierry MATHIEU, Daniel MEISSONNIER, Bernard PAGENEL, Jean-Pierre PENOT, Colette PONCHET-PASSEMARD, Michel PORTENEUVE, Gérard POUDEROUX, Jean-Paul REBOUL, Marie-Pierre RIGAL, Félix ROCHE, Pierrick ROCHE, Danielle ROLLAND, Philippe ROSSEEL, Josette TOUZET, Marie-Claire TUFFERY, Alain VAN SIMMERTIER, Roland VERNET, Éric VIALA, Roland VIDAL

### Étaient absents excusés :

Gilles AMAT, Claire ANDRIEUX-JANNETTA, Karine BATIFOULIER, Vivien BATIFOULIER, Bernadette BEAUFORT-MICHEL, Daniel BERTHEOL, Frédérique BUCHON, Lucette CHAUVEL, Agnès CREGUT, Denis DELPIROU, Fabienne FARRADECHE, David GENEIX, Robert JOUVE, Emmanuelle LAMBERT-DELHOMME, Jean-François LANDES, Philippe LEBERICHEL, Luc LESCURE, Jean RONGIER, Philippe SARANT, Christophe SOULIER, Claire TEISSEDRE, Nadia TERREN, André TRONCHE, Jean Louis VERDIER

### Pouvoirs :

Emmanuelle LAMBERT-DELHOMME pouvoir à Gilles CHABRIER, Philippe LEBERICHEL pouvoir à Djuwan ARMANDET, Philippe SARANT pouvoir à Colette PONCHET-PASSEMARD, Nadia TERREN pouvoir à Michel PORTENEUVE

Date et affichage de la convocation : 05 décembre 2025

Secrétaire de séance : Pierrick ROCHE

Membres en exercice : 60

Présents : 36 – Pouvoirs : 4 – Votants : 40

Pour : 40

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

### Objet : Révision des tarifs de la saison culturelle intercommunale à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026

**Vu** le Code général des collectivités territoriales ;

**Vu** la délibération n°2017DCC-06/01-13 du 6 janvier 2017 fixant la tarification habituelle de la saison culturelle ;

**Vu** la délibération n°16 du 20 novembre 2017 fixant la tarification « Spectacles scolaires » ;

**Vu** la délibération n°07 du 14 décembre 2017 fixant la tarification des spectacles « Hibernarock » ;

**Vu** la délibération n°2021CC-71 du 12 juillet 2021 fixant la tarification du « Bus spectacle » ;

**Vu** la délibération n°2022CC-188 du 24 novembre 2022 fixant la tarification pour l'entrée à des évènements culturels dit « d'ampleur », dont la nature sera précisée en amont par les élus membres du groupe de travail « culture » ;

**Vu** la délibération n°2023-CC-108 du 29 juin 2023 sur l'évolution de nouveaux tarifs de la saison culturelle en cohérence avec les tarifications saison culturelle appliquées sur les territoires voisins et parce que le niveau de tarification actuel n'est pas en cohérence avec la qualité des actions culturelles proposées ;

**Considérant** qu'il convient de faire évoluer les tarifs de la saison culturelle pour prendre en compte les modifications suivantes :

- L'harmonisation à l'échelle du département de la tarification relative à l'évènement Hibernarock ;
- L'harmonisation à l'échelle du territoire intercommunal de l'accès à la programmation de spectacle vivant pour les élèves scolarisés, quel que soit l'établissement et le niveau d'enseignement ;

**Considérant** que ces tarifs seront applicables dès le 1<sup>er</sup> janvier 2026 ;

**Vu** l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 24 novembre 2025 ;

**Le Conseil communautaire,**  
**Ouï l'exposé de Monsieur le Président,**  
**Après en avoir délibéré, DÉCIDE :**

➤ **D'APPROUVER** les tarifs de la saison culturelle intercommunale à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 comme suit :

Objet	Tarif
Entrée de spectacles tout public induisant un coût pour la collectivité :	
Moins de 25 ans	5 €
Plus de 25 ans	7.50 €
Pass « familles » (2 adultes et 2 enfants)	15 €
Tarif concert Hibernarock – commune de Murat (concert d'ampleur / tête d'affiche) :	
Moins de 12 ans	Gratuit
Plus de 12 ans	15 €
Tarif concert Hibernarock secondaire – hors commune de Murat (concert groupe émergeant) :	
Moins de 12 ans	Gratuit
Plus de 12 ans	12 €
Tarif spectacles « événement d'ampleur » :	
Moins de 16 ans (au lieu de 12 ans)	Gratuit
Plus de 16 ans (au lieu de 12 ans)	12.50 €
Tarif « Bus spectacle » :	
Moins de 25 ans	10 €
Plus de 25 ans	20 €
Tarif spectacle scolaire :	
Enfant et élève scolarisé quel que soit l'établissement et le niveau d'enseignement)	1 €
Adultes encadrants	Gratuit

➤ **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Monsieur le Préfet du Cantal pour le contrôle de sa légalité.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an  
Pour copie conforme

Le Président,

Didier ACHALME



Le Secrétaire de séance

Pierrick ROCHE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication.